

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 190-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.637

Déposée le: 10.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)
Moser (Biel/Bienne, PLR)
Bühler (Cortébert, UDC)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Parcs naturels régionaux et transports publics

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre une proposition au Grand Conseil en vue de mettre en place un mécanisme de financement de la mobilité dans les parcs naturels régionaux permettant de soutenir financièrement les dessertes des parcs par les transports publics.

Développement

La desserte des parcs régionaux par les transports publics répond à un besoin et s'inscrit parfaitement dans la stratégie du développement durable, en permettant notamment de réduire le trafic individuel. Actuellement, il n'existe pas de financement public des lignes de transports régionales à caractère touristique. Les dessertes des parcs régionaux reposent sur un cofinancement par du sponsoring, qui est généralement limité dans le temps, ou sur des financements communaux, qui ne sont pas garantis à long terme.

L'objectif de ce postulat est d'étudier les modalités permettant de remédier à cet inconvénient, en rendant possible la mise en place de dessertes par les transports publics permettant de réduire le trafic individuel, dans le cadre de concepts de gestion de la mobilité.